Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Province de Settat
Commune Sidi Boumehdi
Direction des Services Communaux
Service technique

Avis d'achat sur bon de commande n° : 23/2026

Le Président du Conseil de la commune Sidi Boumehdi, procède à l'achat sur bon de commande des prestations objet du présent avis, en application des dispositions de l'article 91 du décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

Objet de la prestation : Location de matériel de transport et engins pour aménagement des pistes dans les divers douars de la commune Sidi Boumehdi.

ARTICLE UN : Objet de la prestation : Location des engins pour l'aménagement des pistes de divers douars relevant de la commune Sidi boumahdi.

ARTICLE DEUX : Consistance de la prestation

N°	Désignation des prestations	Caractéristiques et spécifications	Unité	Quantité	Garantie exigée
01	Location Niveleuse	► Les matériels en bon état d'entretien et de bonne qualité, assurés tous risques (y/c chauffeur, gasoil ainsi le transport des engins et tous les sujétions (Exécution selon le choix de maître d'ouvrage)). ► Les engins seront mis à la réception par l'administration ainsi les paiements ne seront réglés qu'après l'épuisement total des jours du travail demandés sur un moyen de Neuf heures par jour (9H).	J	10	1- Le prestataire doit fournir les documents attestant la propriété des engins : pour le camion-citerne, la carte grise et pour les autres engins, la facture originale. 2- Fournir une attestation de caution bancaire provisoire d'un montant de 2000 (Deux mille dirhams) sous forme d'un reçu original de la garantie provisoire, afin de garantir les droits de la commune, cette caution sera restituée aux concurrents non retenus, tandis que pour le candidat retenu, elle ne sera restituée qu'à la fin de l'opération. 3- Rendre une visite de lieu où les travaux seront réalisés de manière intermittente. ■ Toutes ces conditions doivent être remplies au plus tard 24 heures avant la date limite indiquée dans l'avis, elle doit être déposée au bureau d'ordre de la commune sidi boumehdi, sis, province Settat, et munis le cachet de la société
02	Location Compacteur		J	10	
03	Location Camion-Citerne		J	10	

Scanné avec CamScanner

ARTICLE TROIS : Certificats administratifs

Selon l'article 22 du décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics, le concurrent reconnu le moins disant doit justifier avant la confirmation de l'offre les conditions requises pour la présentation :

• Des certificats administratifs justifiant la compatibilité avec la prestation : statut, attestation fiscale, registre de commerce et attestation de la CNSS.

ARTICLE QUATRE : Lieu d'exécution

Divers Douars relevant de la commune Sidi boumahdi.

ARTICLE CINQ : Délai d'exécution

• Le délai d'exécution est fixé à 10 (dix -jours à compter de la date de la notification de la lettre d'engagement relatives aux prestations citées ci-dessus. À défaut d'exécution de ces prestations dans le délai prescrit, le bon de commande sera résilié sans notification ou mise en demeure préalable.

ARTICLE SIX : Date et heure limites de réception des devis des concurrents

• Date et heure limites de réception des devis des concurrents : **Le 01 DEC 2026 à 10 H 00 mn**

• Les plis des concurrents sont déposés par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

N.B : Les devis doivent mentionner :

- La dénomination ou l'identité du concurrent et son adresse ;
- N° de téléphone ;
- L'adresse e-mail ;
- Le numéro d'inscription à la taxe professionnelle ;
- Le cas échéant, numéro d'affiliation à la CNSS ou autre régime de prévoyance sociale ;
- L'identifiant fiscal (IF) ;
- Le relevé d'identité bancaire (24 chiffres).

signe Maitre d'ovrage

Président de la Commune
Rachid NASRI

Scanné avec CamScanner